



**Nations Unies**

**Commission de la population  
et du développement**

**Rapport sur la vingt-neuvième session**

**(26 février-1er mars 1996)**

**Conseil économique et social**

**Documents officiels, 1996**

**Supplément No 5**

# Commission de la population et du développement

## Rapport sur la vingt-neuvième session

(26 février-1er mars 1996)

Conseil économique et social  
Documents officiels, 1996  
Supplément No 5



Nations Unies · New York, 1996

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

E/1996/25  
E/CN.9/1996/9

## RÉSUMÉ

La Commission de la population et du développement qui a célébré son cinquantième anniversaire en 1996 a tenu sa vingt-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 26 février au 1er mars 1996. Cette session de cinq jours était la première qu'elle tenait depuis que le nombre de ses membres était passé de 27 à 47, comme suite à la décision 1995/320 du Conseil économique et social que l'Assemblée générale avait fait sienne dans sa résolution 50/124. La Division de la population (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies) assure le secrétariat technique de la Commission depuis sa création en 1946. À sa vingt-huitième session, la Commission a réaffirmé ce rôle, en reconnaissant que la Division de la population était l'organe compétent pour traiter des questions très diverses sur lesquelles porte le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

La Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 5-13 septembre 1994) et son programme d'action ont donné un nouvel élan aux travaux de la Commission. Par sa résolution 49/128, l'Assemblée générale a confié à la Commission de la population et du développement, en tant que commission technique chargée d'aider le Conseil économique et social, le soin d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action. La Commission a également pour tâche d'étudier le programme de travail de la Division de la population.

Le thème central de la vingt-neuvième session était "Droits liés à la procréation et santé génésique", et portait sur des questions telles que la planification de la famille, la santé maternelle, l'avortement et l'information sur la sexualité. La Commission était notamment saisie d'un rapport sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, principalement consacrée au thème de la session. Ce rapport contenait, sous forme résumée, des renseignements récents sur des questions telles que l'accession à l'âge fécond; le comportement procréateur; la contraception; l'avortement; la mortalité et la morbidité maternelles; les maladies sexuellement transmissibles; l'infection à VIH et le sida; les droits liés à la procréation; et l'information, l'éducation et la communication en matière de population pour ce qui était des droits liés à la procréation et de la santé génésique. La Commission était également saisie d'autres rapports qui traitaient du suivi des programmes en matière de population; des activités de l'Équipe spéciale interorganisations pour l'application du Programme d'action; des activités d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales relatives aux droits liés à la procréation et à la santé génésique; des flux de ressources financières; de l'exécution du programme en 1995 et du programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997.

Comme lors de ses sessions précédentes, la Commission a tenu un débat général au cours duquel les membres ont échangé des vues et des données d'expérience nationales dans le domaine de la population, en particulier en ce qui concernait la mise en oeuvre du Programme d'action.

La Commission a examiné la suite à donner aux recommandations de la Conférence et a approuvé un projet de résolution que le Conseil devait adopter à sa session de fond de 1996. Ce texte s'efforce de renforcer le rôle de la Commission dans le suivi du Programme d'action en améliorant la quantité et la qualité des rapports présentés et en facilitant la participation des

organisations non gouvernementales. La Commission, entre autres dispositions, a) y demande qu'il soit mieux rendu compte annuellement des flux financiers relatifs aux éléments chiffrés du Programme d'action; b) y demande qu'une version révisée du rapport sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine des droits liés à la procréation et de la santé génésique lui soit présentée à sa trente et unième session; c) y propose qu'il soit rendu compte des principales tendances démographiques, non seulement dans les rapports sur le suivi de la population mondiale, qui leur sont spécifiquement consacrés, mais aussi, une fois tous les deux ans, à compter de 1997, dans un rapport complémentaire qui serait établi par la Division de la population; d) y encourage la diffusion la plus large possible des rapports des organismes des Nations Unies sur les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action, y compris, chaque fois que possible, par des moyens électroniques; et e) y demande qu'il soit rendu compte à la Commission des nouveaux progrès qui auraient été accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme d'action.

En faisant le point de la mise en oeuvre du Programme en 1995 et en examinant le programme de travail pour 1996-1997, la Commission a loué le travail de haute qualité accompli par la Division de la population et a déploré qu'il ait fallu modifier le programme de travail pour tenir compte de la situation de trésorerie difficile de l'Organisation. La Commission a adopté une résolution sur le programme de travail dans le domaine de la population, dans laquelle elle estimait que les travaux que la Division de la population menait, en collaboration avec d'autres entités, revêtaient une importance considérable pour le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action et répondaient aux besoins aigus qu'avaient le système des Nations Unies et la communauté internationale de données scientifiquement fiables permettant de planifier et d'élaborer des politiques en matière de population et de développement et de procéder aux analyses et examens nécessaires à cette fin. Par la même résolution, la Commission a affirmé qu'il était nécessaire de réévaluer le programme de travail compte tenu de l'augmentation de la charge de travail liée aux récentes conférences des Nations Unies et de la situation financière et elle a demandé instamment à l'Assemblée générale de veiller à ce qu'aucun élément essentiel du programme de travail ne soit remis en cause. La Commission a prié le Directeur de la Division de la population de consulter les membres de la Commission pour procéder à cette réévaluation et s'est déclarée entièrement convaincue de la nécessité de maintenir le programme de travail à long terme, notamment, à la fois, les travaux démographiques traditionnels et l'élaboration de moyens novateurs de répondre aux demandes que la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres grandes conférences des Nations Unies tenues récemment avaient fait apparaître.

La Commission a également adopté l'ordre du jour provisoire de sa trentième session en 1997 ainsi que le rapport sur les travaux de sa vingt-neuvième session.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	1
I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION . . .	3 - 5	2
A. Projet de résolution . . . . .	3	2
B. Projet de décision . . . . .	4	4
C. Questions portées à l'attention du Conseil . . .	5	5
II. DÉBAT GÉNÉRAL SUR L'EXPÉRIENCE DES PAYS EN MATIÈRE DE POPULATION . . . . .	6 - 9	7
III. SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT	10 - 28	8
A. Débat général . . . . .	10 - 24	8
B. Décision prise par la Commission . . . . .	25 - 28	9
IV. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME . . . . .	29 - 37	11
A. Débat général . . . . .	29 - 34	11
B. Décision prise par la Commission . . . . .	35 - 37	12
V. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTIÈME SESSION DE LA COMMISSION . . . . .	38	13
VI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-NEUVIÈME SESSION . . . . .	39 - 40	14
VII. ORGANISATION DE LA SESSION . . . . .	41 - 48	15
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	41 - 43	15
B. Participation . . . . .	44	15
C. Élection du bureau . . . . .	45	15
D. Ordre du jour . . . . .	46	15
E. Documentation . . . . .	47	16
F. Consultation avec les organisations non gouvernementales . . . . .	48	16

### Annexes

I. PARTICIPANTS . . . . .		17
II. LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION . . . . .		21

## INTRODUCTION

1. Par sa décision 1995/320 du 12 décembre 1995, que l'Assemblée générale a faite sienne par sa résolution 50/124 du 20 décembre 1995, le Conseil économique et social a porté le nombre des membres de la Commission de la population et du développement de 27 à 47.

2. La Commission de la population et du développement a tenu sa vingt-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 26 février au 1er mars 1996.

## Chapitre premier

### QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

#### A. Projet de résolution

3. La Commission de la population et du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

#### Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement\*

##### Le Conseil économique et social,

Considérant les résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'adoption de son Programme d'action<sup>1</sup>, et tenant compte de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, concernant le rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, et de sa résolution 50/124, en date du 20 décembre 1995, ainsi que de la résolution 1995/55 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1995, concernant la mise en oeuvre du Programme d'action,

Ayant examiné le rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa vingt-neuvième session,

Rappelant le mandat et le programme de travail pluriannuel de la Commission, que le Conseil a approuvés par sa résolution 1995/55,

1. Souligne que tous les rapports établis dans le cadre du programme de travail pluriannuel de la Commission de la population et du développement doivent reposer sur des informations complètes et fiables, tenir pleinement compte de ses observations dans leur version définitive et être largement diffusés, conformément à son mandat;

2. Souligne également que les délibérations de la Commission doivent pleinement refléter son mandat, tel qu'il a été mis à jour et étoffé, et tenir compte de l'approche intégrée, multidisciplinaire et globale du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

3. Salue la nouvelle Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base, actuellement présidée par le Fonds des Nations Unies pour la population, et la prie de prendre les dispositions voulues pour que les mesures adoptées en vue d'appliquer le Programme d'action, sous tous ses aspects, soient coordonnées, harmonisées et prises de façon concertée, ainsi que la Commission en a décidé à sa vingt-huitième session, et de continuer à faire rapport à la Commission à ce sujet;

4. Demande qu'une version révisée du rapport du Secrétaire général sur les activités du secteur non gouvernemental dans le domaine des droits liés à la procréation et de la santé génésique soit présentée à la Commission à sa trente

---

\* Pour le débat, voir chap. III.

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.



et unième session, en 1998, sur la base d'une étude plus complète de ce secteur et d'une explication plus précise des critères adoptés pour la sélection et le classement des organisations consultées et qu'elle présente des exemples de coopération entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales, tant dans les pays en développement que dans les pays développés;

5. Décide d'inviter les organisations non gouvernementales à participer, à titre exceptionnel, aux travaux de la trentième session de la Commission en 1997, selon les modalités indiquées dans la résolution 1996/208 du Conseil économique et social, en date du 9 février 1996;

6. Prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour que les organisations non gouvernementales puissent se mettre en rapport avec la Commission et que les moyens dont on dispose actuellement pour communiquer avec elles soient pleinement mis en oeuvre de manière à faciliter une participation et la diffusion d'informations les plus larges possible;

7. Demande qu'il soit mieux rendu compte annuellement, en fonction de critères cohérents, des flux financiers – y compris des allocations et dépenses – relatifs aux éléments chiffrés du Programme d'action et, notamment, qu'il soit établi un compte rendu précis des niveaux et tendances de financement par source (allocations bilatérales, multilatérales (centrales et autres), fonds privés, allocations nationales et autres);

8. Encourage la diffusion la plus large possible des rapports des organismes des Nations Unies sur les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action, y compris, chaque fois que possible, par des moyens électroniques, et se félicite de l'intention manifestée par le Fonds des Nations Unies pour la population de faire rapport sur la question dans sa publication annuelle intitulée État de la population mondiale;

9. Propose qu'il soit rendu compte des principales tendances démographiques, non seulement dans les rapports sur le suivi de la population mondiale, qui leur sont spécifiquement consacrés, mais aussi, une fois tous les deux ans, à compter de 1997, dans un rapport complémentaire concis qui serait établi par la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, rapport qui serait examiné au titre du point de l'ordre du jour concernant le programme de travail de la Division de la population;

10. Souligne l'importance de l'information, de l'éducation et de la communication en tant que stratégie visant à promouvoir le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, particulièrement en ce qui concerne les droits liés à la procréation et la santé génésique et prie instamment la Division de la population de mettre l'accent dans les rapports qu'elle établit à l'intention de la Commission sur les efforts que font les gouvernements dans ce domaine;

11. Se félicite du nombre encourageant des mesures que prennent les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales en vue d'atteindre les objectifs du Programme d'action concernant les droits liés à la procréation et la santé génésique et souligne la nécessité d'accélérer l'adoption de ces mesures et d'élargir leur champ d'application, et en particulier de mobiliser des ressources financières supplémentaires, comme le préconise le Programme d'action;

12. Prie l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base de coordonner l'établissement, sur la base des recherches pertinentes, d'indicateurs appropriés de manière que chaque pays puisse évaluer avec plus de sûreté les progrès réalisés dans la satisfaction des besoins touchant la santé génésique;

13. Demande qu'il soit rendu compte chaque année à la Commission, dans certaines publications et certains documents du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies – y compris la Division de la population –, des organismes des Nations Unies – y compris le Fonds des Nations Unies pour la population –, des commissions régionales et des institutions spécialisées, des nouveaux progrès qui auront été accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme d'action.

#### B. Projet de décision

4. La Commission de la population et du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport de la Commission de la population et du développement  
sur les travaux de sa vingt-neuvième session et ordre du jour  
provisoire de la trentième session de la Commission

a) Le Conseil économique et social prend acte du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa vingt-neuvième session;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission, qui est présenté ci-après :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général sur l'expérience des pays en matière de population.
4. Suite à donner aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement : migrations internationales, l'accent étant mis tout spécialement sur les liens existant entre les migrations et le développement, sur les questions concernant les femmes et sur la famille.

#### Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale, notamment les migrations internationales, l'accent étant mis tout spécialement sur les liens existant entre les migrations et le développement, sur les questions concernant les femmes et sur la famille

Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population

Rapport du Secrétaire général sur les activités relatives à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement menées par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Parties du rapport de l'Équipe du CAC sur les services sociaux de base consacrées à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

5. Questions relatives au programme :

a) Exécution du programme;

b) Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'avancement des travaux en matière de population, 1996

Note du Secrétaire général sur le programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999

6. Ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Commission

7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session.

C. Questions portées à l'attention du Conseil

5. La résolution ci-après, qui a été adoptée par la Commission, est portée à l'attention du Conseil :

Résolution 1991/1. Programme de travail dans le domaine de la population\*

La Commission de la population et du développement,

Considérant les résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'adoption de son Programme d'action<sup>2</sup> et tenant compte des résolutions de l'Assemblée générale 49/128, en date du 19 décembre 1994, concernant le rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, 50/124, en date du 20 décembre 1995, concernant la mise en oeuvre du Programme d'action, et 50/215 A en date du 23 décembre 1995, concernant les ouvertures de crédit pour l'exercice biennal 1996-1997, ainsi que de la

---

\* Pour le débat, voir chap. IV.

<sup>2</sup> Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

résolution 1995/55 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1995, concernant l'application du Programme d'action,

Rappelant sa décision 1995/2 sur les questions relatives au programme<sup>3</sup>,

1. Estime que les travaux que la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies mène, en collaboration avec d'autres entités, revêtent une importance considérable pour le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et répondent aux besoins aigus qu'ont le système des Nations Unies et la communauté internationale de données scientifiquement fiables permettant de planifier et d'élaborer des politiques en matière de population et de développement et de procéder aux analyses et examens nécessaires à cette fin;

2. Déplore qu'il ait fallu modifier le programme de travail pour tenir compte des mesures d'ordre général prises par le Secrétaire général eu égard à la mauvaise situation de trésorerie de l'Organisation;

3. Demande instamment à l'Assemblée générale de veiller, lors des débats qu'elle consacrera au programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997, à ce qu'aucun élément essentiel du programme de travail envisagé ne soit remis en cause;

4. Rappelle que la Division de la population doit continuer à jouer un rôle particulier et tirer parti de ses capacités en tant qu'organe compétent pour traiter tout l'éventail des questions examinées par la Conférence et qu'il importe de maximiser son efficacité;

5. Réaffirme le contenu du programme de travail en matière de population pour l'exercice biennal en cours, tel qu'il a été défini par la Commission dans son rapport sur les travaux de sa vingt-huitième session<sup>4</sup>;

6. Souligne qu'il faut considérer comme prioritaires les éléments du programme de travail qui sont directement liés à l'examen et au suivi de l'application du Programme d'action;

7. Affirme qu'il est nécessaire de réévaluer la forme, le contenu et la structure du programme de travail à la trentième session de la Commission, compte tenu du démarrage de la nouvelle période de planification et de contribuer à la mise en oeuvre des résultats des grandes conférences des Nations Unies portant sur la question;

8. Prie le Directeur de la Division de la population de consulter les membres de la Commission pour procéder à cette réévaluation et se déclare entièrement convaincu de la nécessité de maintenir le programme de travail à long terme, notamment, à la fois, les travaux démographiques traditionnels et l'élaboration de moyens novateurs de répondre aux demandes que la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres grandes conférences des Nations Unies tenues récemment ont fait apparaître.

---

<sup>3</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 7 (E/1995/27), chap. I, sect. B.

<sup>4</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 7 (E/1995/27), annexe II.

## Chapitre II

### DÉBAT GÉNÉRAL SUR L'EXPÉRIENCE DES PAYS EN MATIÈRE DE POPULATION

6. La Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 3 de son ordre du jour, de sa 1re à sa 3e séance, les 26 et 27 février 1996.

7. À la 1re séance, le 26 février, les représentants du Japon, de la Chine, du Mexique, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Italie, de l'Inde, du Pakistan, de la Fédération de Russie et de la France ont fait des déclarations.

8. À la 2e séance, le 26 février, les représentants de l'Ukraine, des Pays-Bas, de l'Égypte, de la Jamaïque, de la République-Unie de Tanzanie, du Nicaragua, du Bangladesh et du Pérou, ainsi que l'observateur du Saint-Siège ont fait des déclarations.

9. À la 3e séance, le 27 février, les représentants du Brésil, des Philippines, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Tunisie, du Népal, du Soudan et du Kenya, ainsi que l'observateur de la Malaisie ont fait des déclarations.

### Chapitre III

#### SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

##### A. Débat général

10. La Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 4 de son ordre du jour, de sa 2e à sa 4e séance, les 26 et 27 février 1996. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport concis du Secrétaire général sur le suivi de la situation mondiale en matière de population, 1996 : droits liés à la procréation et santé génésique (E/CN.9/1996/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population (E/CN.9/1996/3);

c) Rapport sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1996/4);

d) Rapport du Secrétaire général sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine des droits liés à la procréation et de la santé génésique (E/CN.9/1996/5);

e) Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières en aide internationale aux activités en matière de population (E/CN.9/1996/6).

11. À la 2e séance, le 26 février, le Directeur de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

##### Suivi de la situation mondiale en matière de population, 1996

12. À la 2e séance, le 26 février, le Sous-Directeur de la Division de la population a présenté le rapport concis du Secrétaire général sur le suivi de la situation mondiale en matière de population, 1996 : droits liés à la procréation et santé génésique (E/CN.9/1996/2).

13. À la même séance, les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Belgique, de la Jamaïque, du Nigéria, des Pays-Bas, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Canada, de la France et de Malte ont fait des déclarations.

14. À la 3e séance, le 27 février, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a fait une déclaration.

15. À la 4e séance, le 27 février, les représentants de la République islamique d'Iran et de l'Indonésie ont fait des déclarations.

##### Suivi des programmes de population

16. À la 2e séance, le 26 février, le Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population a présenté le rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population (E/CN.9/1996/3).

17. À la 3e séance, le 27 février, les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Chine, des Pays-Bas, du Canada, du Mexique, des États-Unis d'Amérique et de la République de Corée ainsi que les observateurs de la Norvège et du Saint-Siège ont fait des déclarations.

#### Travaux de l'Équipe spéciale interorganisations

18. À la 3e séance, le 27 février, le Directeur adjoint de la Division des services techniques et de l'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population a présenté le rapport sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1996/4).

19. À la 4e séance, le 27 février, les représentants des Philippines, de la France, du Japon, du Canada, de la Jamaïque et du Soudan ont fait des déclarations.

#### Activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales

20. À la 4e séance, le 27 février, le Chef du Service de santé en matière de reproduction de la Division des services techniques et de l'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population a présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine des droits liés à la procréation et de la santé génésique (E/CN.9/1996/5).

21. À la même séance, les représentants du Soudan, des États-Unis d'Amérique, du Japon, des Philippines, de la Belgique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Nigéria, de la France, du Canada, de la République islamique d'Iran et de l'Indonésie ainsi que les observateurs de la Norvège et du Saint-Siège ont fait des déclarations.

#### Flux de ressources financières

22. À la 4e séance, le 27 février, le Chef de la Division des services techniques et de l'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population a présenté le rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières en aide internationale aux activités en matière de population (E/CN.9/1996/6).

23. À la même séance, les représentants du Soudan, du Japon, des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Mexique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Jamaïque, de l'Allemagne, des Philippines, de la République islamique d'Iran et de l'Indonésie ainsi que l'observateur de la Norvège ont fait des déclarations.

24. À la même séance, des déclarations générales ont été faites sur ce point par les représentants de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

#### B. Décision prise par la Commission

25. À la 5e séance, le 28 février, le représentant de l'Italie, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent à la Communauté européenne, a présenté un projet de résolution (E/CN.9/1996/L.4) intitulé "Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement".

26. À la 8e séance, le 1er mars, le Vice-Président de la Commission, M. R. L. Cliquet (Belgique), a présenté un projet de résolution (E/CN.9/1996/L.7) à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution publié sous la cote E/CN.9/1996/L.4.

27. À la même séance, après avoir entendu des déclarations des représentants du Nigéria, du Japon, du Canada, de l'Italie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent à la Communauté européenne) et de l'Égypte, la Commission a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé oralement au cours du débat (voir chap. I, sect. A).

28. Étant donné que le projet de résolution publié sous la cote E/CN.9/1996/L.7 a été adopté, le projet de résolution figurant dans le document E/CN.9/1996/L.4 a été retiré par ses auteurs.



## Chapitre IV

### QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

#### A. Débat général

29. La Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 5 de son ordre du jour à ses 5e et 6e séances, le 28 février 1996. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux effectués en 1995 dans le domaine de la population par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU (E/CN.9/1996/7);

b) Note du Secrétaire général sur le programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/CN.9/1996/8);

c) Note du Secrétaire général sur le programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997 : population (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU) (E/CN.9/1996/CRP.1).

30. À la 5e séance, le 28 février, le Secrétaire général adjoint à l'information économique et sociale et à l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU a fait une déclaration.

31. À la même séance, le Directeur de la Division de la population a fait une déclaration liminaire. Le Chef de la Section de la fécondité et de la planification de la famille, le Chef de la Section de la mortalité et des migrations et l'Administrateur chargé de la Section des estimations et des projections de la Division de la population ont aussi fait des déclarations.

32. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Indonésie, Ukraine, Jamaïque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Chine, Brésil, Pérou, Canada, Japon, Philippines, Soudan, France, Nigéria et Malte, ainsi que par les observateurs de la Norvège et de la Malaisie.

33. À la 6e séance, le 28 février, le Chef de la Section des politiques démographiques, le Chef de la Section de la population et du développement, le Sous-Directeur et Conseiller interrégional de la Division de la population et le Directeur de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU ont fait des déclarations.

34. À la même séance, les représentants des Philippines, de Cuba, de la France, des États-Unis d'Amérique, du Canada et de l'Indonésie ont fait des déclarations. Les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ont aussi fait des déclarations.

B. Décision prise par la Commission

35. À la 7e séance, le 29 février, le représentant de l'Italie, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent à la Communauté européenne, a présenté un projet de résolution (publié par la suite sous la cote E/CN.9/1996/L.6), intitulé "Programme de travail dans le domaine de la population".

36. À la 8e séance, le 1er mars, le Vice-Président de la Commission, M. R. L. Cliquet (Belgique), a révisé oralement le projet de résolution à la suite des consultations officielles qui avaient eu lieu sous sa présidence.

37. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé oralement (voir chap. I, sect. C).

## Chapitre V

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTIÈME SESSION DE LA COMMISSION

38. À sa 8e séance, le 1er mars, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa trentième session (voir chap. I, sect. B).

## Chapitre VI

### ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-NEUVIÈME SESSION

39. À la 8e séance, le 1er mars, le Vice-Président et Rapporteur a présenté et révisé oralement le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-neuvième session (E/CN.9/1996/L.5).

40. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport tel qu'il avait été révisé et modifié au cours du débat.



5. Questions relatives au programme :
  - a) Exécution du programme en 1995;
  - b) Programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997.
6. Ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-neuvième session.

E. Documentation

47. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des documents dont la Commission était saisie à sa vingt-neuvième session.

F. Consultation avec les organisations non gouvernementales

48. Conformément à l'article 76 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les représentants des organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil ont fait une déclaration dans le cadre de l'examen du point 4 de l'ordre du jour.

Catégorie II : International Women's Health Coalition

Liste :                   Natural Resources Defence Council, Inc.  
                                  Institut de la population

Annexe I

PARTICIPANTS

Membres\*

<u>Allemagne</u> :	Wolfgang Runge Charlotte Höhn Christian Helmut Neumann
<u>Bangladesh</u> :	Syed Ahmed
<u>Belgique</u> :	R. L. Cliquet
<u>Brésil</u> :	José August Lindgren Alves Elza Salvatori Berquo Antonio Fernando Cruz e Mello Lucimar Rodrigues Coser Cannon Eduardo Paes Saboia
<u>Bulgarie</u> :	Mincho Coralsky Raiko Raichev Georgi Dimov Ulyana Micheva
<u>Cameroun</u> :	Jean-Marc Mpay Moussa Aliou
<u>Canada</u> :	Ruth Archibald Manya Chadwick Rosamund Lewis Claude Baillargeon Marina Laker
<u>Chine</u> :	Peng Yu Cong Jun Zhao Zhipei Li Yong Zhang Yang Wang Qun
<u>Colombie</u> :	Julio Londoño Clara Inés Vargas de Losada Jairo Montoya Bibiana Vargas
<u>Cuba</u> :	Pedro Núñez Mosquera Pedro Luis Pedroso Cuesta Ana Silvia Rodríguez Abascal

---

\* L'ex-République yougoslave de Macédoine, la République arabe syrienne et le Venezuela n'étaient pas représentés à la session.

États-Unis d'Amérique : Victor Marrero  
Richard M. Cornelius  
Katherine Millard  
Julia Cohen  
Barbara Crane  
Judith Banister  
Bisa Williams-Manigault

Égypte : Moshira El-Shafie  
Nirmin Wafik  
Hossam Zaki

El Salvador : Guillermo A. Meléndez

Ex-République yougoslave  
de Macédoine :

Fédération de Russie : Lioudmila Erochina

Finlande : Elina Visuri

France : Michel Oblin  
Frédéric Wormser  
Jacques Veron  
Philippe Delacroix  
Jean-Marc Chataigner

Hongrie : András Klinger

Inde : J. C. Pant  
Rafiq Zakaria  
Mitra Vasisht

Indonésie : Isslamet Poernomo  
M. Slamet Hidayat  
Prayono Atiyanto  
S. Ari Wardhana

Iran (République  
islamique d') : Hossein Dehghani

Italie : Antonio Golini  
Ginevra Letizia  
Paolo Casardi

Jamaïque : Easton Williams

Japon : Masaki Konishi  
Makoto Ato  
Hiroyasu Kobayashi  
Ken Okaniwa  
Masaya Otsuka  
Satoshi Nakagawa

Kenya : S. B. A. Bullut  
Adam Adawa



Malte : Joseph Cassar  
Walter Balzan  
Victor Pace  
Joanna Darmanin  
Elaine Miller

Mexique : José Gomez de Leon  
Gerardo Lozano  
Norberto Terrazas

Népal : Ram Hari Aryal

Nicaragua : Mario Castellon

Nigéria : Chris Ugokwe  
Ambrose Ojimba

Pakistan : Ijaz Ahmad

Pays-Bas : Antonie de Jong  
A. Papineau Salm  
J. Gierveld

Pérou : Fernando Guillén  
María Cristina López Odría  
Gastón Ibáñez  
Arturo Jarama  
Ana Peña

Philippines : Felipe Mabilangan  
Maria Lourdes V. Ramiro Lopez  
Libran Cabactulan  
Cecille Rebong  
Marie Cecile Joaquin-Yasay  
Jimmy Blas  
Glenn Corpin

République arabe syrienne :

République de Corée : Myung Chul Hahm

République-Unie de Tanzanie : Daudi N. Mwakawago  
U. P. Tenende  
K. E. Kamando

Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord : Mark Mallalieu  
John Hobcraft  
Anne Grant  
Ian Felton

Soudan : Ahmed Taha Mohamed  
Hahira H. A. Wahbi

Tunisie : Slaheddine Abdellah  
Abderrazak Azaiez  
Wahid Ben Amor

Ukraine : Mykola I. Borysenko  
Volodymyr M. Reshetnyak  
Oleksiy I. Golubov

Venezuela :

États Membres de l'Organisation des Nations Unies représentés  
par des observateurs

Bénin, Espagne, Lesotho, Luxembourg, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie,  
Turquie, Suède, Swaziland

États non membres représentés par des observateurs

Saint-Siège, Suisse

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des  
politiques (Division de la population et Division de statistique), Commission  
économique pour l'Afrique, Commission pour l'Amérique latine et les Caraïbes,  
Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour  
l'Asie occidentale

Organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour  
l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour  
l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque  
mondiale, Fonds monétaire international

Organisations intergouvernementales

Organisation internationale pour les migrations

Organisations non gouvernementales

Catégorie II : International Women's Health Coalition

Liste : Natural Resources Defence Council, Population Communications  
International, Population Action International, Institut de la population

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE  
À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.9/1996/1	2	Ordre du jour provisoire
E/CN.9/1996/2	4	Rapport concis sur le suivi de la situation mondiale en matière de population, 1996 : droits liés à la procréation et santé génésique : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1996/3	4	Suite des programmes en matière de population : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1996/4	4	Rapport de l'Équipe spéciale interorganisations pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
E/CN.9/1996/5	4	Activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine des droits liés à la procréation et de la santé génésique : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1996/6	4	Flux de ressources financières en aide internationale aux activités en matière de population : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1996/7	5 a)	État d'avancement des travaux effectués en 1995 dans le domaine de la population par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1996/8	5 b)	Programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1996-1997 : note du Secrétaire général
E/CN.9/1996/L.1	2	Organisation des travaux de la session
E/CN.9/1996/L.2	2	État de la documentation de la session
E/CN.9/1996/L.3	6	Ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.9/1996/L.4	4	Projet de résolution présenté par l'Italie au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent à la Communauté européenne, intitulé "Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement"
E/CN.9/1996/L.5	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-neuvième session
E/CN.9/1996/L.6	5	Projet de résolution présenté par l'Italie au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent à la Communauté européenne, intitulé "Programme de travail dans le domaine de la population"
E/CN.9/1996/L.7	4	Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission, M. R. L. Cliquet (Belgique), à l'issue de consultations officielles sur le projet de résolution E/CN.9/1996/L.4
E/CN.9/1996/CRP.1	5	Programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997 : population (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU) : note du Secrétaire général